



MMUSÉE DE L'EUROPE & DE L'AFRIQUE
Une archéologie préventive

AGONE
Canal historique

Benoît EUGENE
Musée de l'Europe & de l'Afrique
7, route de Sor
09800 Argein
bendyglu@bruxxel.org

Aux Administrateurs de l'Association Agone Éditeur

Par lettre recommandée et emails

copie aux membres de l'association

Objet : demande de convocation à la prochaine AG

Depuis le Porte-Urinoirs Marcel-Noël-Bourdieu en approche de la rade de Marseille

le 4 juillet 2013

Mesdames et Messieurs les administrateurs, chers membres de l'Association *Agone Editeur*, chers militants de l'édition indépendante.

Par la présente, je souhaite rappeler les administrateurs à leurs obligations légales.

En tant que membre de l'association, j'avais, dès mai 2011, demandé à être entendu par l'Assemblée Générale concernant un certain nombre de dysfonctionnements préjudiciables à la bonne marche de l'association et à son avenir.

Thierry Discepolo (j'ignore en quelle qualité) avait transmis la réponse suivante à Denis Becquet, membre du CA :

Réponse officielle et collective

Suivant les règles de toute AG d'association (ordre du jour et statut des membres) : 1. en tant que sociétaire, Benoît peut assister à l'AG de la SCI -- mais elle sera réglée par un ordre

du jour où tout autre affaire que celles de la SCI n'auront pas de place ; 2. n'étant plus membre de l'association Agone il ne peut participer à son AG ; 3. toutefois, si Benoît veut solliciter un rendez-vous à un autre moment, l'ensemble de l'équipe d'Agone est disposé à lui accorder une demi-heure pour y présenter "son point de vue" - en présence du bureau d'Agone et d'un représentant légal s'il le désire.

Présent à l'Assemblée générale du 15 juin 2011 de la SCI des 20 Héros, il m'a été signifié par M. Discepolo (j'ignore à quel titre) que je ne pouvais participer à l'AG ordinaire 2011 de notre association qui se déroulait à sa suite, le même jour et dans les mêmes locaux. Les membres du bureau ne se sont à aucun moment opposés à cette décision arbitraire comme il en était de leur responsabilité légale, ni ne l'ont avalisée, étant tout simplement restés cois.

Alain Guénoche, Pt de notre association, m'avait indirectement fourni par email suite à un dîner informel avec deux membres du CA organisé à ma demande, l'explication suivante :

Benoit,

Nous avons passé une agréable soirée, au cours de laquelle tu voulais nous avertir de l'autorité (abusive selon toi) du "directeur éditorial" et de son dirigisme peu démocratique à tes yeux. Nous t'avons répondu "on le sait et on s'en fout" parce que sans lui (et quelques autres) la revue et les éditions Agone n'existeraient pas. Nous avons aussi ajouté "on n'y peut rien", car nous n'avons aucun pouvoir de décision, et c'est très bien comme ça.

Ces faits sont doublement graves :

- 1) Le Pt de notre association reconnaît être un homme de paille du sieur Discepolo. Le bureau est donc, de façon occulte, au service des intérêts particuliers d'un de nos membres.
- 2) Une voie de fait a été commise sur ma personne en m'empêchant physiquement de siéger à l'AG du 15 juin 2011 de notre association. En effet, au regard des statuts de l'association et du droit commun, j'étais membre et le reste de l'association *Agone Editeur*.

L'article 7.2 des statuts fixe en effet les conditions de la radiation. N'étant pas décédé, ce sont les alinéas 2 et 3 qui s'appliquent. Concernant l'alinéa 2, je n'ai point reçu de lettre recommandée. Concernant l'alinéa 3, le règlement intérieur qui fixe les modalités n'existe pas.

Quelle que soit l'hypothèse retenue, la loi et la jurisprudence précisent que l'intéressé doit être informé à l'avance par écrit et que la possibilité de se défendre doit lui être offerte.

C'est précisément ce à quoi s'opposait l'email du sieur Discepolo (simple membre et salarié de notre association.)

Dès lors, vous voudrez bien

- me convoquer à la prochaine AG de l'association dans les formes légales.
- me communiquer les PV des AG 2011 et 2012 auxquelles je n'ai illégalement pas été convoqué, et pour la première, été empêché d'assister physiquement.

Je me réserve bien évidemment le droit de demander l'annulation de ces AG.

Veuillez agréer l'expression de mes salutations distinguées.

Benoît EUGENE

Éditions *Agone*, canal historique

<blog.europa-museum.org>